



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 janvier 2024
(OR. en)

5024/24

ECOFIN 3
UEM 2
SOC 2
EMPL 2

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Rapport 2024 sur le mécanisme d'alerte – Projet de conclusions du Conseil

Les délégations trouveront ci-joint le projet de conclusions du Conseil concernant le rapport 2024 sur le mécanisme d'alerte, élaboré par le Comité économique et financier le 8 janvier 2024.

RAPPORT 2024 SUR LE MECANISME D'ALERTE

– Projet de conclusions du Conseil –

Le Conseil de l'Union européenne:

1. SOULIGNE que l'économie de l'UE reste résiliente malgré le ralentissement de 2023; NOTE que la hausse des prix de l'énergie et l'inflation ont réduit le pouvoir d'achat, et le durcissement des conditions de financement qui a suivi a pesé sur la confiance et la demande, tandis que les échanges commerciaux mondiaux ont été atones; ESTIME que la baisse récente de l'inflation, conjuguée à la hausse des salaires dans la plupart des États membres et à la vigueur persistante du marché du travail, devraient contribuer à soutenir le pouvoir d'achat, conduisant à une expansion de la consommation; INSISTE sur le fait que l'incertitude demeure élevée, notamment en ce qui concerne les tensions géopolitiques, l'ampleur et la rapidité de la normalisation des taux d'inflation, l'évolution des conditions de financement et l'état de la demande mondiale, avec des effets possibles sur les déséquilibres macroéconomiques;
2. MET EN EXERGUE l'importance que revêt la poursuite de la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques pour ce qui est de la détection, de la prévention et de la correction précoces des déséquilibres qui entravent le bon fonctionnement des économies des États membres, de l'Union économique et monétaire ou de l'économie de l'Union européenne dans son ensemble; SE FÉLICITE du rapport 2024 sur le mécanisme d'alerte, qui lance le treizième cycle annuel de mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
3. SOUSCRIT LARGEMENT à l'analyse effectuée dans le rapport sur le mécanisme d'alerte au sujet de l'évolution des déséquilibres macroéconomiques, ainsi que des risques émergents; CONSTATE que la balance courante de presque tous les États membres a sensiblement diminué en 2022, principalement en raison de la flambée des prix de l'énergie, avant de remonter dans la plupart des États membres au cours de l'année 2023, sous l'effet du redressement de la balance commerciale, certains États membres enregistrant toujours des excédents et des déficits importants. La balance courante de la zone euro a également diminué de manière sensible en 2022, mais est revenue à un excédent au cours de l'année 2023; CONSTATE que les encours extérieurs nets importants se sont généralement réduits dans presque tous les États membres, mais qu'ils sont restés importants;

4. NOTE que la persistance des écarts d'inflation entre les États membres pourrait poser des problèmes de compétitivité, qui sont restés limités jusqu'à présent; PREND ACTE du fait que les coûts salariaux unitaires nominaux ont augmenté sensiblement dans l'ensemble de l'UE, dans un contexte marqué par une participation historiquement élevée au marché du travail et un chômage bas, ainsi qu'une inflation élevée; RECONNAÎT que les effets induits par les prix de l'énergie et des produits de base ont freiné les parts de marché à l'exportation et que les taux de change effectifs nominaux s'apprécient dans la plupart des États membres, à la suite de la dépréciation intervenue en 2022; NOTE que certains États membres ont connu de fortes appréciations réelles, sous l'effet d'une inflation plus élevée que dans les pays partenaires commerciaux;
5. SOULIGNE que les ratios d'endettement élevés des secteurs privé et public continuent de diminuer dans la plupart des États membres; RECONNAÎT que les trains de mesures de soutien liés à la pandémie et les mesures visant à atténuer la hausse des prix de l'énergie pèsent sur les ratios d'endettement public, qui restent plus élevés qu'avant la crise de la COVID-19 dans la plupart des États membres; NOTE que les encours de la dette des entreprises restent importants et supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie dans de nombreux États membres, ce qui représente un facteur de risque; EST CONSCIENT de la charge d'intérêts croissante et des conséquences potentielles d'un durcissement des conditions de financement sur le niveau d'endettement élevé; SOULIGNE que l'épargne des ménages reste largement supérieure au niveau d'avant la pandémie; PREND NOTE du ralentissement de la croissance des prix de l'immobilier, caractérisé par une baisse des prix, même s'ils restent élevés dans plusieurs États membres, ce qui est susceptible d'avoir des retombées sur d'autres secteurs; CONSTATE que le secteur bancaire reste bien capitalisé, avec des liquidités suffisantes et un niveau faible et stable de prêts non performants;
6. SE FÉLICITE de l'analyse de qualité figurant dans le rapport sur le mécanisme d'alerte; PREND LA MESURE de l'évaluation prospective de l'évolution possible des risques, de l'importance de l'analyse des indicateurs d'encours et de la visibilité accrue des dimensions de l'UE et de la zone euro figurant dans le rapport; PREND ACTE de l'intention de la Commission de réaliser des bilans approfondis pour onze États membres qui ont connu des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs en mai 2023, ainsi que pour un autre État membre présentant un risque de nouveaux déséquilibres; NOTE que le rapport recense quatre autres États membres qui méritent une attention particulière en ce qui concerne certaines développements, bien qu'ils ne soient pas touchés par des déséquilibres ou ne risquent pas de l'être;

7. DEMANDE une mise en œuvre efficace et une meilleure intégration de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre de gouvernance économique, actuellement en cours de révision; SE FÉLICITE de l'examen régulier en cours du tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques; INSISTE sur la nécessité d'une surveillance étroite des déséquilibres existants et pouvant émerger, ainsi que de la prise de mesures en temps utile, notamment la mise en œuvre des réformes pertinentes figurant dans les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen et dans les plans pour la reprise et la résilience;
 8. SOULIGNE que la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques renforcent la capacité des États membres à réagir face aux chocs et favorisent la convergence économique; MET EN EXERGUE le fait que la réduction de tous les déséquilibres contribue à la résilience globale de l'économie de l'Union et peut avoir des retombées positives dans l'ensemble de la zone euro et de l'UE.
-